

# Ecole Polytechnique de Paris

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **3 (1901)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **23.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

affliction en apprenant la triste nouvelle. Souvent l'amiral de Jonquières m'honorait de ses amicales visites. Et ce vieux marin était si robuste, si alerte d'esprit et de corps, il portait si peu l'apparence de son âge, que je ne m'étais pas habitué à la pensée de le voir disparaître aussi tôt. Ce qui doit nous consoler, c'est que cette existence si pleine de droiture et d'honneur, si bien remplie par le travail, n'aura pas été inutile. Ses œuvres scientifiques resteront ; et son souvenir restera surtout, comme celui d'un modèle qu'on doit s'efforcer d'imiter.

C.-A. L.

### Ecole Polytechnique de Paris

En vertu d'une décision ministérielle du 17 août dernier, les candidats à l'Ecole Polytechnique feront désormais usage de Tables à 5 décimales pour la composition de Calcul trigonométrique. A partir de 1902, ils pourront employer pour les fonctions circulaires, soit les Tables établies dans le système de la division sexagésimale, soit celles qui reposent sur la division centésimale du quadrant. A partir de 1905, l'emploi du système centésimal deviendra obligatoire.

Voilà une excellente réforme, à laquelle ne pourront manquer d'applaudir tous ceux qui désirent voir l'enseignement s'inspirer d'un peu de logique et s'affranchir des absurdités de la routine. Le système centésimal est en usage déjà dans plusieurs services importants, et l'on a peine à comprendre l'ostracisme dont il était l'objet dans l'enseignement, alors qu'il présente d'incontestables avantages.

Mais c'est surtout la première partie de la décision ministérielle précitée qui mérite tous les éloges. Peut-on rien imaginer de plus incohérent que cet emploi traditionnel des Tables à 7 décimales, alors que presque tous les problèmes réels ne comportent pas une approximation supérieure à celle qui résulte des Tables à 5 décimales ! Une pareille pratique est funeste, non seulement parce qu'elle donne une peine inutile, mais encore, mais surtout, parce qu'elle fausse les idées. On arrive ainsi à mettre dans la tête des étudiants, comme le disait jadis un professeur de très haut mérite, qu'il leur est possible de calculer la distance de la terre au soleil à un millimètre près.

Lorsque des calculs exceptionnels, reposant sur des données de grande précision, viendront à se présenter, certes les Tables à 5 décimales pourront être insuffisantes, — et celles à 7 décimales aussi. On en prendra alors 15, 20 ou plus encore. Mais encore une fois, c'est une exception rare, qui ne se présentera pas à un sur cent des candidats, dans sa carrière future. Et comme pour tous les officiers, pour tous les ingénieurs, les Tables à 5 décimales sont largement suffisantes dans les questions d'application des mathématiques, c'est à l'emploi de ces Tables qu'il convenait de s'en tenir. On l'a compris et nous en sommes heureux.